

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DU JURA****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE****SEANCE DU 27 novembre 2025****Nombre :**

- de conseillers en exercice : 6
- de membres présents : 5
- de votants : 5

Date de convocation :

12/11/2025

Date d'affichage :

03/12/2025

N° de délibération :

023-2025

L'an deux mil vingt cinq, le vint-sept novembre à 20h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

Présents : Martial MATZ, Nicolas VUILLEMENOT, Olivier GUILLEMIN, Valérie POCARD, Gérome FASSENET

Absent : Mickaël REBILLET

Secrétaire de séance : Olivier GUILLEMIN

Objet : Service de Médecine Préventive

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 18-2025 du 18 juillet 2025 par laquelle le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura a créé un service de médecine préventive ;

Vu les conditions d'utilisation du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Jura définies dans la convention, annexée à la présente délibération.

Le Centre de Gestion du Jura a créé un service de médecine à la disposition des collectivités territoriales du Jura. Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel.

Après en avoir délibéré et voté, les membres du Conseil Municipal décide par 5 voix pour :

- d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de gestion du Jura ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

Le/la secrétaire
Olivier GUILLEMIN

Le Maire
Martial MATZ

